

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23_08_84_DEL_ASS_INSTAL_CONSEILLERMUNICIPAL

Séance du **28 novembre 2023**Convocation du **22 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le **22/11/2023**, s'est réuni à **18h00** au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**Présents : **20**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : **9**Procurations : **8**

Mandants	Mandataires
Rolande LOIGEROT	Hervé CAZENOVE
Caroline ROCAS	Stéphanie PUIGBERT
Catherine PUBIL-JUANOLA	Jean-Claude FAUCON
Uriel BASMAN	Aline MOSSÉ
Esther GARCIA	François COMES
Anne LECLERCQ	Sylvaine RICCIARDI-BRAEM
Claudine MARCEROU	Patrick FRANCES
Jean-Christophe BOUSQUET	Stéphane GRAU

Secrétaire de séance : **Nadège HOFFMANN**Objet : **Installation d'un nouveau conseiller municipal**Rapporteur : **François COMES**

Où l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note de synthèse annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL**PREND ACTE**

De l'installation de Monsieur Patrick CORBIN dans ses fonctions de conseiller municipal.

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération qui pourra signer tous les actes et documents nécessaires

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

La Secrétaire de séance,

Nadège HOFFMANN



Le Maire,

François COMES




Ordre du jour n° 01 Rapport n°23_08_84_DEL_ASS_INSTAL_CONSEILLERMUNICIPAL Rapporteur : **François COMES**
Séance du Conseil Municipal du **28 novembre 2023**
N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales
Objet : **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la démission de Monsieur Christian ERRE, conseiller municipal sur la liste de la majorité « Le Boulou, Notre Ville, Votre Avenir », il y a lieu de pourvoir ledit poste devenu vacant.

Il rappelle qu'en application de l'article L 270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Patrick CORBIN 25^{ème} candidat sur la liste « Le Boulou, Notre Ville, Votre Avenir » ayant répondu qu'il acceptait ce poste, Monsieur le Maire lui demande de prendre place au sein du conseil municipal et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Patrick CORBIN prend part au débat du conseil municipal

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Maire,

François COMES

